



Assemblée générale

Distr. générale
9 juillet 2020
Français
Original : anglais

Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

Compte rendu analytique de la 397^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 20 novembre 2019, à 15 heures

Président : M. Gertze (Vice-Président) (Namibie)

Sommaire

Adoption de l'ordre du jour

La situation dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est,
et l'évolution du processus politique

Examen des projets de résolution sur la question de Palestine

Exposé du Coordonnateur spécial adjoint pour le processus de paix
au Moyen-Orient, Coordonnateur résident et Coordonnateur des Nations Unies
pour les activités humanitaires dans le Territoire palestinien occupé

Faits survenus depuis la séance précédente du Comité

Faits nouveaux concernant les activités organisées pour célébrer la Journée
internationale de solidarité avec le peuple palestinien

Exposés des États Membres sur les activités qu'ils mènent concernant la question
de Palestine

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



En l'absence de M. Niang (Sénégal), M. Gertze (Namibie), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 15 heures.

Adoption de l'ordre du jour

1. *L'ordre du jour est adopté.*

La situation dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et l'évolution du processus politique

2. **M. Mansour** (Observateur de l'État de Palestine) dit qu'à une séance du Conseil de sécurité tenue plus tôt dans la journée, à laquelle il a été convié et durant laquelle le Conseil a examiné la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, il s'est opposé à la déclaration unilatérale faite précédemment par les États-Unis, selon laquelle les implantations israéliennes ne contrevenaient pas au droit international. Il s'agit d'une déclaration inadmissible, tout comme la décision prise par ce même pays de reconnaître Jérusalem comme capitale d'Israël et de déplacer son ambassade dans cette ville, en violation du droit international et des résolutions du Conseil. À la suite du débat, l'Union européenne a publié une déclaration commune à la presse sur la nécessité de respecter le droit international, dans laquelle elle a dénoncé l'annexion dans le Territoire palestinien occupé et a déclaré que les implantations israéliennes étaient illégales. L'orateur, en association avec les représentants de la Ligue des États arabes, de l'Organisation de la coopération islamique, de l'Indonésie et du Koweït, s'est également exprimé dans les médias pour mettre l'accent sur l'importance que revêtait l'adhésion au droit international et aux résolutions du Conseil de sécurité. Il nourrit l'espoir qu'avec l'appui de la communauté internationale, il soit mis fin à l'occupation, la solution des deux États voie le jour et qu'un État de Palestine indépendant soit créé avec Jérusalem-Est pour capitale.

3. La délégation palestinienne condamne les récents actes d'agression commis contre des Palestiniens à Gaza, au cours desquels 34 d'entre eux ont été tués par les forces d'occupation israéliennes. Une enquête indépendante devrait être menée à la suite de ces crimes, afin que leurs auteurs soient poursuivis en justice et que la Puissance occupante mette fin au blocus imposé à Gaza, où 2 millions de Palestiniens ont vécu dans la détresse durant les 12 dernières années. La délégation prévoit d'organiser une réunion ministérielle avec la Ligue des États arabes, l'Organisation de la coopération islamique et d'autres pays pour rechercher des moyens de prévenir d'autres atteintes au droit international, y

compris aux résolutions du Conseil de sécurité. Le Comité joue un rôle de premier plan dans l'action menée pour promouvoir la cause du peuple palestinien, lequel est déterminé à continuer de lutter pour parvenir à exercer ses droits inaliénables.

Examen des projets de résolution sur la question de Palestine

4. **M. Mansour** (Observateur de l'État de Palestine), présentant les quatre projets de résolution déposés au titre du point 35 de l'ordre du jour, dit que les trois premiers projets, qui ont trait aux travaux du Comité, à la Division des droits palestiniens du Secrétariat et au programme d'information spécial du Département de la communication globale du Secrétariat, sont similaires, hormis quelques mises à jour techniques, aux versions adoptées l'année précédente. Le quatrième projet de résolution, qui aborde le règlement pacifique de la question de Palestine, a été écourté par la suppression d'exemples spécifiques, mais tous les principes relatifs aux fondements d'une solution juste y ont été maintenus.

5. **Le Président** dit qu'il considère que le Comité souhaite approuver les quatre projets de résolution puis les recommander à l'Assemblée générale.

6. *Il en est ainsi décidé.*

7. **M. Abdelaziz** (Observateur de la Ligue des États arabes) dit que le fait d'avoir approuvé les projets de résolution sur la question de Palestine en les ayant maintenus tels quels sur le fond est un succès digne d'éloges. Il est particulièrement important que le projet de résolution ayant trait au renouvellement du mandat de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) ait été approuvé sans les concessions proposées qui tendaient à limiter son mandat ou à en réduire la portée.

8. À la demande de l'État de Palestine, le Conseil de la Ligue des États arabes organisera une réunion extraordinaire au niveau ministériel, le 25 novembre 2019, afin d'examiner la nouvelle position adoptée par le Gouvernement des États-Unis à propos des implantations israéliennes en Cisjordanie, à savoir qu'il ne les considère plus comme contrevenant au droit international. Dans l'intervalle, la Ligue des États arabes a publié une déclaration dans laquelle elle condamne avec la plus grande fermeté ce changement regrettable de position qui incitera les colons israéliens à continuer de commettre des actes de violence contre le peuple palestinien, et qui réduira à néant les possibilités d'atteindre une paix juste, dont le préalable est la fin de l'occupation. La décision des États-Unis jette un doute sur la capacité de ce pays d'agir en tant que médiateur

impartial dans le processus de paix et nuit à sa crédibilité en tant que puissance mondiale. La Ligue des États arabes affirme également que tous les États sans exception sont tenus de respecter le droit international et que la communauté internationale continue de condamner l'occupation et les implantations israéliennes qui demeurent nulles et non avenues et dénuées d'effet juridique. Toute approbation de l'activité de colonisation ou toute participation à cette activité est moralement répréhensible.

9. Le Conseil de sécurité n'a pas réussi à publier une déclaration pour dénoncer la décision des États-Unis, lesquels s'y sont opposés ; nombreux sont toutefois les pays qui reconnaissent que les États-Unis demeurent isolés dans leur position, la communauté internationale maintenant fermement la sienne. Avec le concours du Comité, il serait néanmoins possible de contrer la campagne hostile lancée par les États-Unis contre la Palestine, qui a débuté lorsque ceux-ci ont reconnu Jérusalem comme capitale d'Israël et ont déclaré légitime l'occupation israélienne du plateau du Golan syrien.

10. **M^{me} Rodríguez Abascal** (Cuba) dit qu'il faut que l'élargissement, par rapport aux années précédentes, de la majorité acquise au soutien des projets de résolution concernant la Palestine soit préservé. Les membres du Comité doivent contribuer, avec l'ensemble des membres de l'Organisation des Nations Unies, à l'augmentation du nombre de votes favorables aux quatre résolutions, ce qui permettrait d'envoyer un message politique de claire opposition à la nouvelle décision prise par les États-Unis de manière illégale. Le Ministre cubain des affaires étrangères a condamné cette décision de la manière la plus ferme qui soit, en la qualifiant d'escalade à l'égard du peuple palestinien, susceptible de compromettre davantage les perspectives de paix et de stabilité dans la région.

11. **M. Elhomosany** (Observateur de l'Égypte) dit que sa délégation a réitéré son appui à la cause palestinienne et son rejet des implantations israéliennes, qu'elle considère illégales. L'Égypte continuera de coopérer avec ses frères palestiniens en votant pour le projet de résolution concernant Jérusalem, dont le pays se portera coauteur devant l'Assemblée générale, et elle demande à tous les États Membres d'en faire de même.

Exposé du Coordonnateur spécial adjoint pour le processus de paix au Moyen-Orient, Coordonnateur résident et Coordonnateur des Nations Unies pour les activités humanitaires dans le Territoire palestinien occupé

12. **M. McGoldrick** (Coordonnateur spécial adjoint pour le processus de paix au Moyen-Orient,

Coordonnateur résident et Coordonnateur des Nations Unies pour les activités humanitaires dans le Territoire palestinien occupé) dit que l'échec et la paralysie sur le plan politique ont conduit à une crise humanitaire dont pâtissent les Palestiniens de Gaza et de Cisjordanie. Lors d'une récente période de trois jours durant laquelle les hostilités sont allées croissant, 34 personnes ont été tuées et 101 blessées, et des foyers et des lignes à haute tension ont été endommagés. En outre, des centaines de civils ont été tués et des milliers d'autres blessés par des munitions réelles depuis le début des manifestations liées à la Grande Marche du retour, le 30 mars 2018, ce qui met à rude épreuve un système de santé faible en ressources et mal entretenu, et contraint les médecins à reporter des interventions chirurgicales pour traiter des patients souffrant de blessures par balles.

13. Les terribles conditions de vie à Gaza, qui font perdre à la population tout espoir pour l'avenir, ont conduit à une augmentation alarmante des problèmes psychosociaux, en particulier chez les enfants, ainsi qu'à une flambée des cas de violence domestique, d'addiction aux drogues et de suicide. Les personnes souffrant de pathologies graves doivent demander un permis aux autorités israéliennes pour recevoir les soins médicaux dont elles ont besoin à l'extérieur de Gaza, mais plus d'un tiers de ces demandes ont été rejetées en 2019, et il est en de même pour plus de la moitié des autorisations déposées par les parents d'enfants nécessitant un traitement. Les personnes atteintes d'un cancer et ayant besoin de subir une radiothérapie ne peuvent recevoir ce traitement en totalité, ce qui diminue leurs chances de survie. Au vu de cette situation, il est fondamental que les services essentiels dispensés à la population de Gaza ne fassent pas l'objet d'une lutte politique sans merci.

14. Les services sont gravement défectueux à Gaza, y compris dans les hôpitaux où le personnel médical doit faire fonctionner manuellement les appareils de maintien des fonctions vitales destinés aux enfants durant le laps de temps de 50 secondes nécessaire pour passer du courant de la centrale électrique au courant autogénéré. En outre, 97 % de l'eau fournie à Gaza n'est pas potable, ce qui implique que les habitants doivent consacrer une partie de leurs faibles ressources à l'achat d'eau propre et ce qui contraint nombre de personnes à s'endetter et à compter sur les envois de fonds en provenance de l'étranger pour survivre. Les droits des enfants vivant à Gaza sont bafoués, comme en témoigne la détention d'environ 200 mineurs dans les prisons israéliennes tous les mois ; par ailleurs, il est apparu que les mariages précoces sont un facteur majeur de violence domestique. Il est évident que c'est la volonté

politique qui permettra de faire évoluer la situation à Gaza et d'assurer un meilleur avenir à sa population.

15. La violence exercée par les colons est en hausse pour la quatrième année consécutive. Entre janvier et juillet 2019, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a recensé plus de 190 actes de violence attribués à des colons israéliens, qui ont fait de nombreux blessés dans la population palestinienne et ont endommagé des biens. Il est extrêmement préoccupant de constater que les auteurs de ces violences ne sont pas poursuivis et que les colons prennent le contrôle des terres palestiniennes, publiques et privées. Après la fin de la Présence internationale temporaire à Hébron, en janvier 2019, une augmentation des actes de violence commis par les colons y a également été enregistrée. À Jérusalem-Est, les autorités israéliennes ont expulsé trois familles de leurs foyers et ont remis ces habitations à une organisation d'implantation israélienne ; plus de 200 familles palestiniennes sont menacées d'expulsion. Les destructions à Jérusalem-Est, justifiées par l'absence de permis de construire, se produisent alors que le dispositif de planification restreint en vigueur ne permet pas de satisfaire les besoins de base des Palestiniens en matière de logement.

16. **M. Mansour** (Observateur de l'État de Palestine) dit que sa délégation exhorte les membres du Comité à faire reposer les positions énoncées au sujet du conflit sur les informations fournies par le Coordonnateur spécial adjoint, même si celles-ci sont décourageantes. La brutalité réelle de l'occupation israélienne et ses conséquences pour des centaines de milliers de civils palestiniens sont souvent occultées par la façon dont les médias ont tendance à rendre compte de la situation, à savoir en mettant l'accent sur d'autres aspects du conflit. Durant l'année écoulée, plus de 30 000 Palestiniens ont été blessés, 7 000 d'entre eux par des munitions réelles, et quelque 1 700 personnes risquent d'être amputées en raison de l'état de délabrement catastrophique du secteur de la santé dans la bande de Gaza. Il est nécessaire de diffuser le plus largement possible des informations détaillées comme celles-ci, qui montrent la cruauté de l'occupation.

Faits survenus depuis la séance précédente du Comité

17. **M^{me} Raz** (Afghanistan) dit que, les 11 et 12 septembre 2019, la présidence a participé au Séminaire international des médias sur la paix au Moyen-Orient, qui s'est tenu à Ankara. La manifestation, organisée par le programme pour la Palestine du Département de la communication globale, en coopération avec le Ministère turc des affaires

étrangères, a réuni des diplomates, journalistes et spécialistes des médias, ainsi que des représentants de la jeunesse en provenance d'Israël, de la Palestine et de la Turquie, entre autres pays.

18. Le 3 octobre, une délégation du Comité a rencontré à Dublin le Vice-Premier Ministre et le Ministre irlandais des affaires étrangères pour examiner la situation dans le Territoire palestinien occupé. Le Ministre des affaires étrangères a réaffirmé que son pays était déterminé à maintenir son engagement en faveur des droits palestiniens et son appui à cette cause qui était l'une des priorités de la politique étrangère irlandaise. La délégation a ensuite participé à un séminaire juridique à huis clos financé par le Comité, qui portait sur les moyens de prévenir l'annexion du territoire palestinien et de faire reculer les implantations israéliennes par la mise en avant de la responsabilité de l'État tiers. Une série de recommandations réalistes ont été formulées, qui tendent à faire répondre Israël, Puissance occupante, de violations du droit international.

19. Du 21 au 25 octobre, à Dakar, le Comité, en collaboration avec le Gouvernement sénégalais, a organisé un séminaire sur les bonnes pratiques de gestion des ressources en eau à l'intention des responsables palestiniens. Le séminaire a permis d'établir des contacts directs entre experts palestiniens et sénégalais. Dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, la Palestine a proposé de partager son savoir-faire en matière de techniques d'irrigation de pointe, de procédures d'archivage et de méthodes d'évaluation de la biodiversité.

20. Le 28 octobre, deux fonctionnaires du Ministère palestinien des affaires étrangères ont commencé de suivre le programme annuel de formation de six semaines organisé par le Comité au Siège de l'ONU, afin de se familiariser aux travaux menés par l'Organisation sur la question palestinienne. Du 29 au 31 octobre, le Comité a aidé deux diplomates du Ministère palestinien des affaires étrangères et de l'Agence palestinienne de coopération internationale à participer à une session de formation à l'École des cadres du système des Nations Unies à Turin (Italie), qui portait sur le rôle catalyseur que l'ONU peut jouer en favorisant la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire au bénéfice de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

21. Le 5 novembre, la présidence a rencontré un groupe de journalistes palestiniens qui participaient au programme de formation annuel organisé par le Département de la communication globale à l'intention des professionnels des médias. Elle a informé les participants des travaux menés par le Comité et a engagé

un dialogue informel avec eux sur la situation au Moyen-Orient et les activités de l'ONU.

Faits nouveaux concernant les activités organisées pour célébrer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien

22. **Le Président** dit que la Séance spéciale pour célébrer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien se tiendra le 27 novembre 2019 et demande aux délégations d'y être représentées par un ambassadeur ou une ambassadrice. Il n'y aura pas de déclarations faites par les États Membres durant la séance, mais le Comité serait très reconnaissant aux chefs d'État et de gouvernement d'adresser des messages de solidarité en cette importante occasion. Durant la séance, le Président donnera la liste des chefs d'État dont les messages auront été reçus. Selon la pratique établie, il sera également donné lecture des observations formulées par les représentants de la société civile.

Exposés des États Membres sur les activités qu'ils mènent concernant la question de Palestine

23. **M. Awawdeh** (Observateur de l'Organisation de la coopération islamique, OCI) dit que l'Organisation de la coopération islamique désapprouve et condamne la déclaration des États-Unis selon laquelle les implantations israéliennes ne contreviennent pas au droit international. Cette position constitue en elle-même une violation grave des dispositions du droit international et des résolutions du Conseil de sécurité sur la question, dans lesquelles il est affirmé que les implantations israéliennes sont illégales et constituent une atteinte aux droits du peuple palestinien. Le parti pris du Gouvernement des États-Unis, qui est favorable à l'occupation israélienne au mépris du consensus international à ce sujet, est contraire au droit international et compromet les efforts déployés pour atteindre une paix durable fondée sur la solution des deux États.

24. L'OCI a mené un certain nombre d'activités en soutien à la Palestine ces mois derniers ; elle a notamment réuni son comité exécutif le 17 juillet, afin d'examiner les violations commises par Israël à Jérusalem-Est, et elle a tenu un colloque sur l'expansion des implantations israéliennes le 6 mars 2019, en coopération avec le Parlement européen et avec la participation de plusieurs institutions européennes. Elle accueillera également un séminaire à Ramallah, qui traitera de l'identité islamo-chrétienne de Jérusalem, et une conférence à Jérusalem pour lever des fonds qui contribueront à financer son plan stratégique de développement.

25. **M. Ashour** (Observateur de l'Arabie saoudite) dit que depuis 70 ans, le peuple palestinien continue de se morfondre sous une occupation qui bafoue les règles et résolutions internationales. La question de Palestine demeure centrale aux yeux du Gouvernement et du peuple saoudiens et occupe une place de premier plan dans la politique étrangère du pays. Au mois de novembre 2019, l'Arabie saoudite a exprimé son soutien à la Palestine, entre autres par une déclaration officielle de son ministère des affaires étrangères, dans laquelle elle a dénoncé la déclaration faite par les États-Unis à propos des implantations israéliennes qui, selon ce pays, ne représentent pas une atteinte au droit international. Le Conseil des ministres a condamné les bombardements aériens sur la bande de Gaza par les forces d'occupation israéliennes, et il a salué le consensus international atteint lors du vote qui a permis de renouveler pour trois ans le mandat de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

26. L'Arabie saoudite a également prononcé un discours au nom de la Ligue des États arabes, dans lequel elle a affirmé le caractère central de la question de Palestine dans les actions et initiatives conduites par les pays arabes au sein des instances régionales et internationales. En septembre 2019, elle a annoncé qu'elle contribuerait à hauteur de 50 millions de dollars au budget de l'UNRWA, ce qui porte à 900 millions de dollars le total des sommes versées par le pays à l'Office depuis 2000.

27. **M. Baati** (Tunisie) dit que son pays a publié trois déclarations en soutien au peuple palestinien, dans les dernières semaines. Dans les deux premières déclarations, il a dénoncé l'agression israélienne commise contre le peuple palestinien et il a salué le trente et unième anniversaire de la création de l'État de Palestine. Dans la troisième, publiée en réponse à la déclaration des États-Unis concernant le changement de position de ce pays à l'égard des implantations israéliennes, la Tunisie a mis l'accent sur le fait que la légitimation de l'occupation des territoires arabes était nulle, non avenue, dénuée d'effet juridique et constituait une violation grave des instruments internationaux et du droit coutumier, sur lesquels devaient reposer juridiquement tout règlement de la question de Palestine.

La séance est levée à 16 h 35.